

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 3 décembre 2018 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Fernand Albert	pro-maire
Monsieur Patrice Dubé	Conseiller siège 1
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Madame Armelle Kermarrec	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Douze personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Pierre Daigneault, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

2. Remise des bourses par le Carrefour Jeunesse

Manon Crevier explique le fond jeunesse, un organisme pour apporter des jeunes dans notre région. Ce soir deux bourses de bienvenu seront remises à Yannick Gauthier travailleur pour Daniel Boucher à Biencourt et Alizé elle a travaillé au parc national à Squatec au service à la clientèle. La première bourse est de 250\$ après 3 mois. Des félicitations et une photo est prise.

Fernand Albert remercie les gens pour leurs générosités pour la cueillette des paniers de Noël en dons ou en denrées.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso 2018-214

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 NOVEMBRE 2018 ET LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 NOVEMBRE 2018

Réso 2018-215

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 5 novembre 2018 et séance spéciale du 15 novembre 2018.

ADOPTÉE

5. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Réso 2018-216

Il est proposé par Carole Viel et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 51 895.76 \$

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

Réso 2018-217

6. AFFAIRES MUNICIPALES

Dates publications journal municipal 2019

Attendu que le journal est fait par les employés municipaux et que cela prend du temps de faire le montage.

Attendu qu'il est plus facile pour tout le monde d'avoir des dates de tombées.

Il est proposé par Marguerite Albert, et résolu unanimement de mettre des dates de tombées pour le journal qui sera publié 4^ofois par année.

Date de tombée	Parution du journal
7 mars 2019	13 mars 2019
6 juin 2019	12 juin 2019
5 septembre 2019	11 septembre 2019
5 décembre 2019	11 décembre 2019

ADOPTÉE

b) Déclaration membre du conseil (don reçu)

Réso 2018-218

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (code d'éthique).

Considérant qu'en vertu de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil;

Considérant que tous dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité, soit 200\$, doivent être déclarés.

En conséquence, Il est proposé par le conseiller Réjean Albert et résolu unanimement de reconnaître qu'il n'y a eu aucun don, marque d'hospitalité ou autre genre d'avantages reçu par les membres du conseil au cours de l'année 2018.

ADOPTÉE

c) Mandats des conseillées 2019

Réso 2018-219

Pierre Daigneault (maire) :

Pompiers, MRC Témiscouata, Développement Saint-Godard, Urls, Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du Lac Témiscouata, Patinoire, Loisirs, Hôtel de ville, Politique familiale, Schéma d'aménagement, Monts Notre-Dame.

Patrice Dubé

- Voirie

Réjean Albert

- Pompier, URLS, Loisirs, Patinoire, OMH, Coopérative de développement Agro-forestier de l'Est du Lac Témiscouata.

Fernand Albert (pro-maire) :

- Substitue à la MRC. Témiscouata, Coopérative de développement Agro-forestier de l'est du Lac Témiscouata, RIDT, ainsi que toutes les responsabilités du maire en cas d'absence de ce dernier.

Carole Viel

- Tourisme Témiscouata et politique familiale

Marguerite Albert

- Bibliothèque municipale et politique familiale

Armelle Kermarrec

- Embellissement et Développement Saint-Godard, politique familiale, substitut RIDT, substitue bibliothèque et substitut tourisme.

Il est proposé par Réjean Albert, et résolu unanimement d'accepter les mandats comme mentionné plus haut.

ADOPTÉE

d) Appui municipalité St-Marc-du-Lac-Long (école)

Réso 2018-220

Le conseil appui la municipalité de ST-Marc-du -Lac-Long dans leur démarches pour sauvé leur école.

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE

e) Politiques de prévention du harcèlement psychologique LA POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO POUR LE MAINTIEN D'UN MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE POUR TOUS

Réso 2018-221

ATTENDU QUE la Municipalité de Lejeune a la ferme volonté de ne tolérer aucune forme de violence afin d'assurer à tous ses employés un milieu de travail sain et respectueux de la dignité de chaque personne, sécuritaire et libre de toute menace de natures verbale, physique et psychologique ;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte par sa politique la règle de la tolérance zéro à l'égard de la violence au travail ;

ATTENDU QUE tout acte de violence commis par un employé de la Municipalité à l'encontre d'un autre employé, que ce soit sur les lieux du travail ou à l'extérieur de ceux-ci, sera sanctionné s'il s'avère prouvé ;

ATTENDU QUE tout acte de violence commis par un citoyen, un visiteur, un fournisseur, un sous-traitant ou par toute autre personne à l'encontre d'un employé de la Municipalité, y compris un élu, ne sera en aucun temps toléré par la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité et il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Lejeune

D'adopter la Politique de tolérance zéro pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous de la Municipalité de Lejeune, laquelle est jointe en annexe A.

DE réaffirmer les quatre valeurs de la Municipalité en matière de santé et sécurité au travail, soit la promotion de la dignité de la personne, la protection de l'intégrité physique et psychologique des employés municipaux, le respect envers les employés municipaux et entre les différentes personnes appelées à oeuvrer auprès de la Municipalité, et la sécurité des employés municipaux.

DE désigner le directeur général [et secrétaire-trésorier] responsable de l'application de la présente politique.

ADOPTÉE

f)Appui Cercles de fermières du Québec

Considérant que les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

Considérant que les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

Considérant que les Cercles de Fermière distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

Considérant que les Cercle de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de- Paul, à travers le Québec;

Considérant que les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé. Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Association Country Women of the Word (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

Considérant que plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des «tricots graffiti» et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes les municipalités grâce à la Route des tricots graffiti, qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

Considérant que la municipalité de Lejeune est fière d'appuyer les Cercles de Fermières par la fourniture, notamment, d'un local gratuit.

Il est proposé par Fernand Albert et résolu unanimement d'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

ADOPTÉE

G) Dépôt Plan triennal de la commission scolaire

Déposé au conseil

H) Adoption du règlement 225 Taxation et tarifications 2019

Règlement no :225

TAXATION ET TARIFICATION 2019

Réso 2018-223

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.38\$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2019 et ce conformément au rôle d'évaluation triennal 2019-2020-2021 déposé le 23 octobre 2018 (27 569 700)

ARTICLE 2

Le tarif pour le service de l'aqueduc est fixé à **230\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 3

Le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année **2019** est fixé à **150\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles (résidences, chalets, fermes et commerces) selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 4

Le tarif pour la vidange des fosses septiques est fixé à **97.50\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

Une taxe de service complémentaire sera facturée à tout propriétaire d'immeuble non raccordé au réseau d'égouts pour toute vidange d'urgence ou hors cédule de son installation septique, laquelle aura été facturée préalablement par la RIDT, mais qui n'aura pas été acquittée dans les 60 jours de son envoi.

Pour l'année 2019, le taux établi est de 250\$ par vidange d'installation septique d'urgence ou hors cédule et de 46\$ par m³ si le volume dépasse 6,8 m³.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêt annuel pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 12% annuellement pour l'exercice financier **2019**.

ARTICLE 6

Toute demande pour faire corriger le pointage sera étudiée, mais aucun changement ne sera fait durant l'année courante. S'il y a des changements à apporter, ils seront faits avec la prochaine taxation soit en 2020.

ARTICLE 7

Pointage érablière :	Fosse :	.5 point
	Vidanges :	1 point
Pointage ferme :	Fosse :	.5 point
	Vidanges :	1 point
Chalet	Fosse :	.5 point
	Vidanges :	.5 point
Résidence :	Fosse :	1 point
	Vidanges :	1 point
Commerce :	Fosse :	1 point
	Vidanges :	1 points
Aqueduc :		1 point

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi.

Maire

Directrice générale

ADOPTÉE

7. COTISATION ET MEMBERSHIP

a) **Le feuillet Paroissial**

Renouvellement publicité dans le feuillet paroissial

Réso 2018-224

Attendu que le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial de Ste-Rose-de-Dégelis fait par Imprimerie Limoilou inc. vient à son échéance il est proposé par Patrice Dubé et résolu unanimement d'accepter ce renouvellement au coût de 225.34\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8. ADMINISTRATION

Rien

9. RESSOURCES HUMAINES

A) Demande responsable de la patinoire

Réso 2018-225

Il est proposé par Armelle Kermarrec et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la responsable de la patinoire pour l'augmentation de salaire. Considérant cette augmentation elle n'aura pas l'augmentation du coût de la vie en janvier 2019.

ADOPTÉE

10. VOIRIE

11. ORGANISME MUNICIPAL

a) Loisirs (Demande entente gymnase)

Des démarches sont faites avec la commission scolaire. Dans le but de faire une entente.

b) DSG (Rapport et demande)

Comme les dernière années les remboursements se font avec les factures remis à la municipalités qui sont déjà déboursé par DSG.

Le conseil invite les gens participer aux activités à la Halte lacustre.

12. CORRESPONDANCES

Déposé au conseil

13. DEMANDE DE DONS

a) Demande de financement Fonds Jeunesse Témiscouata

Attendu que nous sommes des partenaires financiers pour les Fonds Jeunesse du Témiscouata.

Réso 2018-226

Attendu que les partenaires ont mentionné leur souhait de maintenir le Fonds actif et disponible pour nos jeunes.

Il est proposé par Fernand Albert de verser à ce fonds un montant de 0.25\$ par habitant. Cette contribution financière de l'ordre de 70.75 \$ pour l'année 2018-2019 (per capita (283) de 0.25\$) basé sur le décret de la population émis par la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

14. AFFAIRES NOUVELLES

a) Demande Mélanie Godbout

Comme discuter au point 6.h taxation et tarifications 2019.
Il a été décidé de mettre un point pour les vidanges de commerce à tout les commerces de la municipalité.

b) Demande pompier

Réso 2018-227

Les pompiers demandent à la municipalité de déboursé pour leur repas des fêtes.

Il est proposé par Patrice Dubé et résolu à l'unanimité que Le conseil autorise le paiement sur présentation de la facture. Le montant accordé est de 20\$ par pompiers. Pour cette année.

ADOPTÉE

15.PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Fernand Albert propose la levée de la séance à 20h 45

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.